



Société de législation comparée
Section Droit de l'action publique

Conférence en ligne

L'ÉTAT DE DROIT ET LA CRISE SANITAIRE

Jeudi 17 juin 2021

De 14 h 00 à 18 h 00

Université Panthéon-Assas Paris II
Salle des Conseils (2^{ème} étage)
12, place du Panthéon, 75006 Paris

La conférence est exclusivement en ligne, gratuite et accessible à tous, avec inscription préalable auprès de Madame Emmanuelle Bouvier :

emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Un lien de connexion sera transmis avant la conférence.

14 h 00 : **Propos introductif**

Bernard Stirn, président de la Société de législation comparée, président de section honoraire au Conseil d'État, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques)

14 h 15 : **Première table ronde** : *La confection de la norme de crise sanitaire*

Laurent Domingo, maître des requêtes au Conseil d'État

Charles Vautrot-Schwarz, professeur à l'Université de Paris-Saclay

Débat

16 h 15 : **Seconde table ronde** : *Le contrôle du juge durant la crise sanitaire*

Sébastien Ferrari, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État

Régis Froger, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Débat

17 h 45 : **Propos conclusif**

Didier Le Prado, président de la section *Droit de l'action publique* de la Société de législation comparée, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien président de l'ordre des avocats aux Conseils

Vous trouverez sur le site internet de la Société de législation comparée (legiscompare.fr) les réponses au questionnaire renseigné par des correspondants étrangers et qui servent de base de travail aux présentations des intervenants. Les pays faisant l'objet de cette étude sont l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Argentine, le Mexique, le Venezuela et la France.